

**PROCÈS-VERBAL
COMITÉ EXÉCUTIF**

**N° 213
24 mars 2015**

PROCÈS-VERBAL de la deux-cent-treizième (213^e) séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire des Chênes, tenue au centre Saint-Frédéric, 457, rue des Écoles, Drummondville (Québec), le mardi, 24 mars 2015, à 19h, sous la présidence de M. Jean-François Houle, président.

APPEL DES PRÉSENCES

PRÉSENCE (P) ABSENCE MOTIVÉE (M)

COMMISSAIRES

M. Alain CHAREST	(P)
M. Jean-François HOULE	(P)
M. Patrick LAGUEUX	(P)
M ^{me} Isabelle MARQUIS	(P)
M ^{me} Manon RIVARD	(P)

PRÉSENCES : 05

ABSENCES : 00

TOTAL : 5

COMMISSAIRES-PARENTS

M. Marc BERGERON	(P)
M ^{me} Lise MORIN	(M)

SONT AUSSI PRÉSENTS

M ^{me} Christiane DESBIENS	Directrice générale
M. Daniel DUMAINE	Directeur, Service des ressources humaines
M. Bernard GAUTHIER	Secrétaire général et directeur adjoint du Service des com.
M ^{me} Francine LAUZIÈRE	Directrice, Services éducatifs aux adultes
M ^{me} Carmen LEMIRE	DGA - Directrice, Service des ressources financières
M ^{me} Chantal SYLVAIN	Directrice générale adjointe

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jean-François Houle, président, souhaite la bienvenue aux membres du comité exécutif et aux gestionnaires de la commission scolaire.

Ouverture de l'assemblée à 19 h.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Dispense de lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 23 septembre 2014 (N^o 211) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi, 23 octobre 2014 (N^o 212).
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du mardi, 23 septembre 2014 (N^o 211) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi, 23 octobre 2014 (N^o 212).
4. Mise à pied – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
5. Engagement régulier – Poste à temps complet – Personnel de soutien (Service des ressources humaines – Dossier de décision)
6. Liste des chèques émis (M. Alain Charest)
7. Période réservée à la présidente
8. Période réservée à la direction générale
9. Affaires nouvelles

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION CE : 1591 /2015

Il est proposé par M. Marc Bergeron et appuyé par M^{me} Manon Rivard, d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

2. **DISPENSE DE LECTURE DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU MARDI, 23 SEPTEMBRE 2014 (N^o 211) ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI, 23 OCTOBRE 2014 (N^o 212).**

RÉSOLUTION CE : 1592/2015

CONSIDÉRANT que les membres du conseil des commissaires ont reçu une copie du procès-verbal dans les délais prévus par la LIP (article 170);

SUITE, PAGE 3

Il est proposé par M. Alain Charest et appuyé par M^{me} Isabelle Marquis, que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal du mardi, 23 septembre 2014 (N^o 211) et du procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi, 23 octobre 2014 (N^o 212).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

3. ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU COMITE EXECUTIF DU MARDI, 23 SEPTEMBRE 2014 (N^o 211) ET DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU JEUDI, 23 OCTOBRE 2014 (N^o 212).

RÉSOLUTION CE : 1593/2015

Il est proposé par M^{me} Isabelle Marquis et appuyé par M. Jean-François Houle, d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mardi, 23 septembre 2014 (N^o 211) et le procès-verbal de la séance extraordinaire du jeudi, 23 octobre 2014 (N^o 212).

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

4. MISE A PIED – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

L'employé concerné par la présente recommandation est titulaire d'un poste à temps partiel de concierge, classe II dans une école primaire. Il est à l'emploi de la Commission scolaire depuis le 24 mars 2003.

Celui-ci est en invalidité depuis le 25 février 2013 et souffre de problèmes physiques impliquant des limitations permanentes, celles-ci attestées par un orthopédiste. Monsieur ne peut pas transporter des charges > 15kg et il ne peut pas se mettre à genoux ou s'accroupir. De plus, il doit éviter les escaliers.

Selon ces informations médicales et autres documents en la possession de la commission scolaire, il est actuellement impossible de déterminer un emploi que celui-ci serait en mesure d'exercer à temps plein. Sous toutes réserves, il n'y a actuellement ni expectative de retour dans un délai raisonnable, ni poste disponible permettant à celui-ci d'envisager sa réaffectation dans des tâches compatibles à sa condition.

Le 3 février dernier, la Commission scolaire signifiait par écrit à l'employé son intention de mettre fin à son emploi à la date de fin des 104 semaines où celui-ci a pu bénéficier de l'assurance-salaire, soit au 20 février 2015. Aussi, monsieur a été avisé de la présente, l'enjoignant à nous faire part de toutes évolutions de son état de santé et l'invitant à se présenter lors du Comité exécutif du Conseil, s'il le désirait.

RÉSOLUTION CE : 1594/2015

CONSIDERANT que l'employé est titulaire d'un poste régulier à temps partiel de concierge, classe II à la Commission scolaire des Chênes;

CONSIDERANT que cette personne ne possède pas le statut d'employé permanent;

CONSIDERANT les limitations physiques actuelles attestées par des rapports médicaux et empêchant celui-ci d'accomplir les fonctions et responsabilités de son emploi;

SUITE, PAGE 4

CONSIDERANT que, selon l'information dont dispose la commission scolaire, il n'y a pas d'expectative d'un éventuel retour de l'employé dans un délai raisonnable, dans son poste;

CONSIDERANT l'avis d'intention transmis le 3 février 2015;

CONSIDERANT les autres éléments portés à la connaissance du comité exécutif ;

CONSIDERANT l'absence de représentations de l'employé;

Après mûres délibérations et réflexions par les membres du comité exécutif, il est proposé par M. Alain Charest, appuyé par M^{me} Manon Rivard et résolu :

De procéder à la mise à pied de l'employé dont le matricule est le #4594 pour incapacité, ce jour, et de mandater le Service des ressources humaines d'informer celui-ci par écrit de la présente décision.

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5. ENGAGEMENT REGULIER – POSTE A TEMPS COMPLET – PERSONNEL DE SOUTIEN (Service des ressources humaines – Dossier de décision)

À la suite du départ à la retraite de sa titulaire, le 31 janvier dernier, un poste d'agente de bureau, classe principale, au service des ressources matérielles, a fait l'objet d'un appel de candidatures, par affichage interne et externe du 20 au 29 janvier 2015.

Au troisième paragraphe de la clause 7-1.11 a) de la de la convention collective intervenue entre le Comité patronal de négociation pour les commissions scolaires francophones (CPNCF) et la Fédération des employées et employés de services publics inc. (CSN), il est prévu que :

« Lorsque la commission comble un poste nouvellement créé ou définitivement vacant, couvert par la présente section, ce poste doit être affiché aux endroits habituels ainsi que publié sur son site internet, et ce, pour une période effective d'au moins sept (7) jours ouvrables, Cet affichage s'adresse aux personnes et aux personnes salariées. Une copie est transmise au syndicat. »

Dans le cas présent, les personnes pouvant prétendre au poste en vertu de leur statut prioritaire, n'ont pu se qualifier suite à la passation de tests visant à répondre aux exigences du poste.

Ce faisant, d'autres tests furent dispensés à l'égard de personnes non prioritaires et des entrevues furent menées le 11 mars 2015, en présence d'un commissaire, de la direction du service des ressources matérielles et d'un conseiller en gestion de personnel.

Après analyse des résultats combinés de l'expérience pertinente, des tests et de l'entrevue, le comité formé pour l'occasion vous soumet la recommandation unanime d'embauche de la personne identifiée au projet de résolution ci-joint.

RÉSOLUTION CE : 1595/2014

Il est proposé par M. Patrick Lagueux et appuyé par M. Marc Bergeron, d'engager à temps plein la personne suivante à la date ci-dessous mentionnée:

Agente de bureau, classe principale
Service des ressources matérielles
35 heures /semaine

Mélanie Gilbert
(2015/03/23)

**La proposition est
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

6. **Liste des chèques émis** (M. Alain Charest)

Monsieur Charest fait savoir que l'on a répondu à ses interrogations de façon adéquate au sujet de la liste de chèques # 192. Certains de ses questionnements seront soumis au comité de vérification.

7. **Période réservée au président**

SANS OBJET

8. **Période réservée à la direction générale**

SANS OBJET

9. **Affaires nouvelles**

SANS OBJET

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, M. Jean-François Houle, président du comité exécutif, procède à la levée de la séance à 19h15.

Le secrétaire général,

Bernard Gauthier

BG

Le président,

Jean-François Houle